



Comment communiquer sur l'artificialisation des sols pour mobiliser les acteurs quant à l'application d'une séquence ERc ? L'exemple du foncier mobilisé pour le logement

D'après les données publiées dans le cadre de l'observatoire national de l'artificialisation des sols lancé le 5 juillet 2019, la production de logements constitue le premier vecteur d'artificialisation des sols en Hauts-de-France avec près de 8000 hectares, sur un total de près de 15 000 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers artificialisés entre 2009 et 2017.

Cette artificialisation des sols présente des impacts qui sont aujourd'hui bien documentés que ce soit sur l'agriculture, la biodiversité, la précarisation des ménages, etc.

Ces éléments ne permettent cependant pas de changer le regard sur la limitation de la consommation d'espaces qui reste perçue comme un frein au développement des territoires.

Sur la base de quelques messages clés, et d'exemples de parutions, il est proposé de travailler sur les messages clés permettant de convaincre de l'utilité de limiter l'artificialisation des sols pour le logement.

À consulter en amont : diagnostic du foncier mobilisé pour le logement, fourniture d'une plaquette de synthèse

La DREAL Hauts-de-France est un service de l'État en région, compétent notamment en matière d'aménagement et de logement. Chargée notamment d'animer les services de l'État sur ce sujet, la DREAL a pour rôle de faciliter l'action des services départementaux de l'État sur la question de la limitation de la consommation d'espace et la mise en œuvre du zéro-artificialisation nette.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-SECLAT>

Mardi 26 à 14h

Atelier

Aménagements

Zéro artificialisation
nette
Consommation
d'espace pour le
logement
Communication

Intervenant(s) :
Geoffrey MUNIER

DREAL Hauts-de-
France, Service ECLAT

